



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 75190

Texte de la question

M. Stéphane Alaïze attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les graves difficultés posées par l'absence de moyens de remplacements dans le secondaire, du fait des dispositions en vigueur. En effet, pour pallier les absences d'enseignants titulaires, les chefs d'établissements ont recours à l'embauche soit d'enseignants vacataires, soit d'enseignants contractuels. Or, la réglementation stipule qu'un vacataire ne peut être employé plus de 200 heures, ce qui implique une rotation importante des différentes personnes recrutées sur un tel poste, conduisant à une vraie instabilité scolaire au niveau de la matière enseignée. Ainsi, outre l'aspect humain pour les personnels enseignants concernés, apparaissent des problèmes pour le suivi pédagogique des élèves quand ce n'est pas carrément l'impossibilité de pouvoir recruter un personnel vacataire en raison du faible « vivier local ». C'est pourquoi, il lui demande les solutions susceptibles d'être mises en oeuvre pour sortir durablement de cette nouvelle situation de précarité dans l'enseignement qui devient particulièrement préjudiciable au bon fonctionnement des établissements scolaires ayant recours à des enseignants vacataires.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Alaïze](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75190

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1961